

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 99-05

Le 9 juin 1999

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni le 9 juin 1999 dans le cadre d'une téléconférence. M^{me} Norine Smith, du Canada, présidait la séance, alors que MM. José Luis Samaniego et William Nitze représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. M^{me} Regina Barba représentait le CCPM et la directrice exécutive par intérim de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat participaient également à cette téléconférence.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour au début de la session en se fondant sur sa version provisoire.

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim

En raison du temps imparti à la téléconférence, la directrice exécutive par intérim remet son compte rendu à la prochaine session.

Point 3 Compte rendu du président du CCPM

Représentant le président du CCPM, M^{me} Regina Barba indique que le compte rendu de discussion de la session du CCPM tenue à Anchoage sera bientôt mis à la disposition des représentants suppléants et qu'on conviendra d'une date pour une réunion conjointe avec les représentants suppléants.

Point 4 Articles 14 et 15 de l'ANACDE — Révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application et processus d'élaboration des dossiers factuels

À la lumière des ententes conclues lors de la dernière session tenue à Playa del Carmen, les représentants suppléants discutent des prochaines étapes du processus de révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Le Canada dépose deux synthèses qui reflètent la manière dont il a perçu les pourparlers sur la révision de ces lignes directrices et la constitution des dossiers factuels. Le Mexique mentionne qu'il déposera le texte des révisions aux Lignes directrices qu'il juge les plus importantes. Dès la réception du texte, les conseillers juridiques des Parties se réuniront pour poursuivre les discussions sur la révision des Lignes directrices. Les représentants suppléants se réuniront aussi avant la session de Banff en vue d'examiner l'état de ces discussions.

En ce qui concerne les déterminations du Secrétariat à savoir si, à son avis, une communication justifie ou non la constitution d'un dossier factuel, conformément au paragraphe 15(1) de l'ANACDE, les représentants suppléants conviennent que le Secrétariat doit notifier les trois Parties dix jours avant de déposer sa décision. Ils conviennent également que lorsque le Secrétariat fait part de sa décision aux Parties, il doit mentionner au registre qu'il a transmis cette décision au Conseil. Le contenu d'une telle décision doit être rendu public au moment où le Conseil charge le Secrétariat de constituer, ou non, un dossier factuel.

Dans la perspective d'éclaircir l'entente des Parties en ce qui a trait à la définition de l'expression « information suffisante fournie par le Secrétariat », dans le cas d'une détermination du Secrétariat à l'effet qu'un dossier factuel devrait, à son avis, être élaboré, les représentants suppléants estiment que la détermination du Secrétariat concernant la communication relative à la B.C. Hydro satisfait aux conditions d'« information suffisante ».

Point 5 Session ordinaire du Conseil de 1999

Point 5.1 Programme provisoire

Aucun changement n'est apporté à la huitième version du programme de la session.

Point 5.2 Ordre du jour provisoire

Aucun changement n'est apporté à la septième version de l'ordre du jour provisoire de la session. Le Canada formule des commentaires sur les différentes résolutions, mais le Mexique et les États-Unis n'y sont pas prêts pour le moment. En ce qui concerne le point relatif à l'application du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, le Canada indique qu'il distribuera le lendemain le résumé du président de la dernière réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce, et le rapport d'étape au Conseil avant le vendredi suivant. Les Parties conviennent également d'établir, lors de leur prochaine session, une liste des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la session ordinaire mais que les ministres pourraient désirer soulever.

Point 5.3 Préparatifs logistiques

Le pays hôte, le Canada, fait part des arrangements pris en vue de la session.

Point 6 Planification de la prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants conviennent de se réunir au cours de la semaine du 21 juin, dans le cadre d'une téléconférence, avant de se rendre à Banff.

Point 7 Levée de la séance

La présidente lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil.